

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Alice BERTRAND (arrivée à 20h20), Marie-Françoise CHEVILLON, Nathalie GUILBERT, Elise JOSCHT, Dominique MAILLET, Annick PIEDERRIERE, Fabienne SAVATIER et Messieurs Philippe BARGAIN, Stéphane DANION (arrivé à 20h30), Didier GUERIN, Patrick HAUPAS, Daniel HENRY, François LE COMTE, Alain LEFEUVRE, Dominique PERRICHOT, Claude PIEL et Gilles RUELLAND conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé :

Était absente : Madame Nadia MONNIER

Ayant donné pouvoir :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ET DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2020 et propose de nommer Madame Marie-Françoise CHEVILLON, secrétaire de séance. Après délibération, le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2020 et nomme Madame Marie-Françoise CHEVILLON, secrétaire de séance.

CANTINE ET SERVICE PÉRISCOLAIRE : BUDGET PRIMITIF 2020

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2020 de la cantine et du service périscolaire.

Le budget sera mis en oeuvre par le prochain conseil municipal élu. Par conséquent, Mr Daniel HENRY souhaite s'abstenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 1 abstention (Mr Daniel HENRY) de voter :

- la section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 93 370,00 €. *niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant*

AFFECTATION DE RÉSULTAT 2019 : ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat du compte administratif 2019 du budget assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 40 135,75€ et un excédent d'investissement de 66 631,61€. Il propose d'affecter la somme de 40 135,75€ du résultat de fonctionnement au compte 02 en section de fonctionnement.

Le budget sera mis en oeuvre par le prochain conseil municipal élu. Par conséquent, Mr Daniel HENRY souhaite s'abstenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte avec 15 voix pour et 1 abstention (Mr Daniel HENRY), la proposition de Mr le Maire.

ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2020

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2020 du budget Assainissement.

Le budget sera mis en oeuvre par le prochain conseil municipal élu. Par conséquent, Mr Daniel HENRY souhaite s'abstenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 1 abstention (Mr Daniel HENRY) de voter :

- la section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 119 694,75 €. *niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant*
- la section d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 176 796,61 €. *niveau de vote opération*

AFFECTATION DE RÉSULTAT 2019 : BUDGET ESPACE DE L'ETANG BLEU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat du compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 991,13€ et un déficit de 77 215,68€. Il propose d'affecter la somme de 1 991,13€ du résultat de fonctionnement au compte 1068 en section d'investissement.

Le budget sera mis en oeuvre par le prochain conseil municipal élu. Par conséquent, Mr Daniel HENRY souhaite s'abstenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte avec 16 voix pour (suite à l'arrivée de Mme BERTRAND) et 1 abstention (Mr Daniel HENRY), la proposition de Mr le Maire.

ESPACE DE L'ETANG BLEU : BUDGET PRIMITIF 2020 : APPROBATION

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2020 de l'espace de l'étang bleu.

Le budget sera mis en oeuvre par le prochain conseil municipal élu. Par conséquent, Mr Daniel HENRY souhaite s'abstenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 16 voix pour et 1 abstention (Mr Daniel HENRY) de voter :

- la section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 174 054,00 €. *niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant*
- la section d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 194 346,13 €. *niveau de vote opération*

AFFECTATION DE RÉSULTAT 2019 : CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat du compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 93 658,65€ et un excédent d'investissement de 111 554,23€. Il propose d'affecter la somme de 93 658,65€ du résultat de fonctionnement au compte 02 en section de fonctionnement.

Le budget sera mis en oeuvre par le prochain conseil municipal élu. Par conséquent, Mr Daniel HENRY souhaite s'abstenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte avec 16 voix pour et 1 abstention (Mr Daniel HENRY), la proposition de Mr le Maire.

CAMPING MUNICIPAL : BUDGET PRIMITIF 2020 : APPROBATION

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2020 du camping municipal.

Le budget sera mis en oeuvre par le prochain conseil municipal élu. Par conséquent, Mr Daniel HENRY souhaite s'abstenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 17 voix pour (suite à l'arrivée de Mr DANION) et 1 abstention (Mr Daniel HENRY) de voter :

- la section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 249 583,65 €. *niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant*
- la section d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 244 547,23 €. *niveau de vote opération*

LOTISSEMENT RÉSIDENCE DE LA MOUTTE : BUDGET PRIMITIF 2020 : APPROBATION

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2020 du lotissement résidence de la Moutte.

Le budget sera mis en oeuvre par le prochain conseil municipal élu. Par conséquent, Mr Daniel HENRY souhaite s'abstenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 17 voix pour et 1 abstention (Mr Daniel HENRY) de voter :

- la section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 921 157,17€ *niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant*
- la section d'Investissement qui s'équilibre à hauteur de 485 821,17 € *niveau de vote opération*

AFFECTATION DE RÉSULTAT 2019 : BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le résultat du compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 147 203,13 € et un excédent d'investissement de 470 879,83 €. Il propose d'affecter la somme de 147 203,13 € du résultat de fonctionnement au compte 1068 en section d'investissement.

Le budget sera mis en oeuvre par le prochain conseil municipal élu. Par conséquent, Mr Daniel HENRY souhaite s'abstenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte avec 17 voix pour et 1 abstention (Mr Daniel HENRY), la proposition de Mr le Maire.

COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2020 : APPROBATION

Mr le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2020 de la commune.

Le budget sera mis en oeuvre par le prochain conseil municipal élu. Par conséquent, Mr Daniel HENRY souhaite s'abstenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 17 voix pour et 1 abstention (Mr Daniel HENRY) de voter :

- la section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 1 482 734,00 €. *niveau de vote chapitre ou regroupement budgétaire si existant*
- la section d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 1 378 944,31 €. *niveau de vote opération*

ECOLE : ACQUISITION D'UNE ENSEIGNE

Madame Elise JOSCHT rappelle à l'assemblée que lors de la séance du conseil du 17 décembre 2019 l'assemblée a décidé de retenir l'offre d'AAFP COMMUNICATION pour la réalisation d'un logo pour l'école Marthe Niel. Depuis, il a été proposé deux visuels de logo afin de créer une enseigne qui sera apposée sur la façade de l'école.

Au regard de l'enseigne retenue, l'entreprise AAFP COMMUNICATION a établi un devis d'un montant de 835,00 € HT pour la fourniture et la pose de l'enseigne.

Elise JOSCHT propose à l'assemblée de retenir l'offre de l'entreprise AAFP.

Ce projet sera mis en oeuvre par le prochain conseil municipal élu. Par conséquent, Mr Daniel HENRY souhaite s'abstenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 17 voix pour et 1 abstention (Mr Daniel HENRY) :

- De valider le devis de l'entreprise AAFP COMMUNICATION d'un montant de 835,00 € H.T. pour la fourniture et la pose de l'enseigne.
- De régler la dépense sur le budget de la commune.

ECOLE : ACQUISITION DE DEUX TABLES DE PIQUE-NIQUE

Elise JOSCHT indique à l'assemblée que l'équipe éducative de l'école Marthe Niel souhaite continuer à aménager le jardin de l'école afin de permettre aux enfants de participer à des activités calmes à l'extérieur, jeux de société, lecture, dessin,... Pour cela, ils souhaitent mettre en place deux tables de pique-nique en bois.

Il est proposé trois modèles de tables en bois.

Entreprise	Montant HT pour les deux tables
CAMIF	1265,00 €
DMC DIRECT	1560,00 €
ADEQUAT	1053,82 €

Après échanges, la table de l'entreprise CAMIF paraît la plus adaptée à une utilisation par des enfants car les bancs ne sont pas désolidarisés de la table. Elle paraît plus stable avec des angles moins droits. Elle pourrait ainsi être posée sans terrassement préalable (sauf si cela s'avère nécessaire dans le temps).

Elise JOSCHT propose à l'assemblée de retenir le modèle de table de l'entreprise CAMIF.

Ce projet sera mis en oeuvre par le prochain conseil municipal élu. Par conséquent, Mr Daniel HENRY souhaite s'abstenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 17 voix pour et 1 abstention (Mr Daniel HENRY) :

- De valider le devis de l'entreprise CAMIF d'un montant de 1265,00 € H.T. pour l'acquisition de deux tables de pique nique.
- De régler la dépense sur le budget de la commune.

REMBOURSEMENT DE JEUX À L'INTERVAL SUITE A UN DEGAT DES EAUX

Elise JOSCHT indique à l'assemblée qu'en début d'année 2019 un dégât des eaux à l'Espace Jeunes a endommagé 6 jeux appartenant à l'Interval. Ne souhaitant pas faire fonctionner les assurances, il a été proposé à l'Interval de leur rembourser les jeux sur facture. L'Interval a racheté les 6 jeux endommagés au magasin Les Trésors de Louette situé à PLELAN-LE-GRAND pour un montant de 98,90 € TTC.

Elise JOSCHT propose à l'assemblée de rembourser la somme de 98,90 € à l'INTERVAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De rembourser la somme de 98,90 € à l'INTERVAL.

DEVIS POUR LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES, SPORTIVES, JEUX ET ÉCHAFAUDAGE

Mr Patrick Haupas, adjoint, rappelle à l'assemblée qu'un contrôle annuel doit être effectué sur les installations électriques, les installations sportives, jeux et échafaudage.

Entreprise	Montant HT pour contrôle des installations sportives, jeux et échafaudage	TOTAL HT par entreprise	Levée de réserve si besoin (HT)
APAVE	Echafaudage : 173,50 € / Jeux : 775,00 € / Installations sportives: 775,00 €	1723,50 €	350,00 €
NORMETEC	Echafaudage : 170,00 € / Jeux : 450 € / Installations sportives : 516,00 €	1136,00 €	?
DEKRA	Echafaudage : 60,00 € / Jeux : 240 € / Installations sportives : 620,00 €	920,00 €	120,00 €
SOCOTEC	Echafaudage : 45,00 € / Jeux : 280,00 € / Installations sportives : 410,00 €	735,00 €	350,00 €

Entreprise	Montant HT pour contrôle des installations électriques	TOTAL HT par entreprise	Levée de réserve si besoin (HT)
DEKRA	EEB : 110,00€ / Camping : 240,00 € / Autres bâtiments communaux 465,00 €	815,00 €	120,00 €
SOCOTEC	EEB : 260,00€ / Camping : 290,00 € / Autres bâtiments communaux 1095,00 €	1645,00 €	350,00 €
APAVE	EEB : 247,10 € / Camping : 600,10 € / Autres bâtiments communaux 1412,00 €	2259,20 €	350,00 €

Après analyse des offres, Mr Haupas propose de retenir l'offre de l'entreprise DEKRA d'un montant total de 1 735,00 € (815,00 € pour le contrôle des installations électriques et 920,00 € pour le contrôle des installations sportives, jeux et échafaudage).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Retenir l'offre de l'entreprise DEKRA d'un montant total de 1 735,00 € HT.
- D'indiquer à l'entreprise que les factures devront être séparées par budget et de régler les dépenses sur les budgets correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.